

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_005

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	72
Votants	76
Pouvoirs	4

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 29 janvier 2021

LE 4 février 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

CESSION D'UN IMMEUBLE SITUÉ RUE CLERGERIE À PÉRIGUEUX

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme AUBISSE MICHAUD, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. REYNET, M. MALLET, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. PARVAUD, Mme SARLANDE, Mme LANDON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. MOTARD donne pouvoir à M. CHAPOUL
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET

CESSION D'UN IMMEUBLE SITUÉ RUE CLERGERIE À PÉRIGUEUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement des Itinéraires Alternatifs, le Grand Périgueux a modifié son intérêt communautaire en matière de voirie par délibération en date du 16 novembre 2017 afin de permettre l'aménagement de l'itinéraire Alternatif Est-Ouest sur la commune de Périgueux (bretelle du bassin - allée du port - rue du général Clergerie - rue Claude Bernard-boulevard Bertran de Born).

Qu'en effet, l'étude de circulation réalisée en 2016 mettait en avant, devant l'engorgement progressif du centre-ville, la nécessité de créer un itinéraire de contournement au sud du coeur de ville, pour permettre la mise en œuvre des projets portés par le Grand périgueux et la Ville de Périgueux.

Que la première étape de cet aménagement a consisté à la mise à double sens de circulation de la bretelle du bassin.

Que toutefois, un point bloquant subsistait à l'angle de la rue du Général Clergerie et de l'allée du Port.

Qu'en effet, les girations en ce point étaient limitées, créant ainsi un ralentissement du trafic, notamment aux heures de pointes.

Considérant qu'aussi, par délibération en date du 31 janvier 2019, le Grand Périgueux a décidé de l'acquisition de la propriété situé à l'angle de ces 2 rues.

Que cette acquisition a permis l'aménagement d'un tourne à gauche sur une partie du terrain attenant à la maison.



Angle Clergerie / Allée du Port avant travaux



Angle Clergerie / Allée du Port après travaux

Considérant qu'une fois les travaux réalisés, à l'automne 2019, la maison a été remise en vente, amputée d'une partie de son terrain pour les besoins du tourne-à-gauche, par le biais d'agences et de contacts directs avec des investisseurs.



Que le bien acquis en juin 2019 pour 425 000 € a été évalué par le service des domaines à 360 000 € (à ± 10%), une fois les travaux réalisés.

Qu'il comprend 238 m² de surface d'habitation et un garage sur une parcelle de 515 m² jouxtant l'allée du port, la rue Clergerie et le parking du supermarché Netto.

Qu'en 16 mois de commercialisation il n'y a eu que deux offres pour ce bien, la première de 200 000 €, présentée fin 2019 a été refusée. La seconde, de 250 000 €, présentée le 6 janvier 2021 est soumise à l'approbation du Conseil.

Que cette offre émane du propriétaire du magasin Netto suite à un contact direct avec le Grand Périgueux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Approuve la vente de cette propriété à 250 000 €
- désigne Me Menanteau pour représenter le Grand Périgueux
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 24/02/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 24/02/2021	Périgueux, le 24/02/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU